

Commune d'HABARCQ

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 12 septembre 2022 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 6/9/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL, MARECHAL Delphine, CHABE Christine, Thierry ROBERT.

Etaient absents excusés: Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL, POUDROUX Laurent.

Absents non excusés :

soit 12 présents. Le quorum est atteint.
Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 12 septembre 2022

I° DELIBERATIONS :

- Délibération Plantations suite à accord de la subvention
- Règlement et tarif de la salle des fêtes

II° INFORMATION

- Recrutement de la secrétaire de mairie
- Point sur les travaux en cours
- Point sur la ducasse
- Présentation de la vidéo protection
- Projet 1000DOJOS

OBJET : TRAVAUX DE PLANTATIONS DE HAIES ET DE MASSIFS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération concernant des travaux de plantations de haies et de massifs dans la commune, travaux qui sont subventionnés par « FIEET ».

Il expose qu'une demande de subvention a été faite sur la base du devis de l'entreprise LEMOINE Espaces verts d'un montant de 5 639. 25 € HT, et que le Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) a octroyé une subvention à la commune d'un montant de 80 % soit 3 975. 00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser les dites plantations et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : REGLEMENT ET TARIF DE LA SALLE DES FETES

Le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière délibération relative aux tarifs de la salle des fêtes date du 29 janvier 2016 et qu'il est souhaitable de revoir le règlement de location et de procéder à une revalorisation des tarifs de location.

Il propose à l'assemblée le règlement figurant en annexe et les tarifs figurant sur le tableau ci-dessous :

Location salle, bar, cuisine (gaz, chauffage inclus)	Locataire domicilié à Habarcq	Locataire non domicilié à Habarcq	Association d' Habarcq (1 fois/an) (sauf le 31/12)	Caution	Facturation Électricité Par KW
En semaine	180 € ⁽²⁾	212 € ⁽²⁾	gratuit	150 €	0,20
Samedi, Dimanche, jour férié et veille	240 € ⁽²⁾	262 € ⁽²⁾	gratuit	150€	0,20
Réunion, conférence en semaine ou week-end	50 € ⁽²⁾	60 € ⁽²⁾	gratuit	150 €	0,20
Location vaisselle	Tarif	Tarif	Tarif	Nombre	
Couvert complet (par personne)	0.50 €	0.50 €	0.50 €		
Location de verres, tasse à café (pour réunion ou lunch)	0.10€	0.10€	0.10€		

Il propose que ces tarifs soient appliqués à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- de revaloriser du tarif de location suivant le tableau ci-dessus à compter du 1er octobre 2022,
- approuve le règlement proposé par le Maire

NOMINATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire fait part au Conseil, que suite à l'offre d'emploi publiée sur le site du CDG 62, la candidature de Mme DUBOIS Valérie, rédacteur, a été retenue à raison de 28 heures par semaine qu'elle effectuera les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de la semaine.

TRAVAUX EN COURS

Le Président informe l'Assemblée que les travaux concernant l'implantation de citernes incendie ainsi que les clôtures sont terminés, que les travaux de voirie concernant le lotissement La Solette commenceront le 19 septembre 2022.

Mr Paul DAVANNE précise que le poste cabine Haute sera supprimé en 2024 et que son remplacement sera pris en charge par ENEDIS. Une réflexion est proposée pour l'enfouissement du réseau aérien ainsi que les accès en enrobés rue d'Aubigny, d'un montant estimé à 80 000 € subventionnés en partie par la FDE.

DUCASSE 2022

Monsieur Laurent DUHAMEL expose que la ducasse a été réussie et qu'un bénéfice de 1 600 € environ a été fait.

VIDEO-PROTECTION

Monsieur Laurent DUHAMEL expose ensuite le projet de mise en place d'un système de vidéo protection ciblée à des endroits stratégiques (entrées du village).

Une étude est en cours pour obtenir des devis.

Mr DAVANNE précise qu'il serait bon, si le projet devient réalisable, d'établir des conventions avec ENEDIS et la FDE, afin d'avoir un droit d'usage pour installer les caméras sur les poteaux et bénéficier ainsi d'un tarif préférentiel de 28. 00 € par poteau pour 10 ans.

PROJET 1000 DOJOS

Concernant la rénovation du DOJO, le Maire expose que dans le cadre 1000 DOJOS, les travaux qui seraient nécessaires pour un montant estimatif entre 40 000 et 50 000 euros seraient subventionnés entre 50 et 80 %.

L'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment serait financée à 50 % par la FDE.

SUBVENTION COMMUNALE au CLUB DE JUDO

Le Maire fait part d'un courrier reçu du club de judo demandant une subvention communale de 300. 00 €

La question sera mise à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion du conseil.

COURRIER DE Mr BOITELLE

Un courrier a été déposé en Mairie par le GFR BOITELLE – CHARLET, précisant qu'ils vont exploiter des arbres sur des parcelles situées lieu-dit Petits et Grands Plantis, avec reboisement ou régénération naturelle.

Le Conseil décide unanimement l'envoi d'un courrier rappelant la législation en vigueur à respecter.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de Séance
Pierre HENRY



Le Maire,
Nicolas CAPRON

